

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale – Rue du Docteur Grimaud à Lezoux, après convocations légales en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

A été désigné en tant que secrétaire de séance Madame Séverine VIAL.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Jean-Louis DERBIAS)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 32 / Représentés : 3 Votants : 35

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : MOTION DE SOUTIEN POUR UNE GESTION PERMETTANT L'ACCROISSEMENT DE LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU

MOTION DE SOUTIEN POUR UNE GESTION PERMETTANT L'ACCROISSEMENT DE LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Considérant le dérèglement climatique,
- Considérant la réduction de l'enneigement en tête de bassin sur de longues périodes,
- Considérant des sécheresses de plus en plus prononcées, particulièrement en période d'étiage des cours d'eau dans la partie amont du bassin Loire-Bretagne,
- Considérant le maintien de la pluviométrie annuelle,
- Considérant la réduction de la ressource en eau disponible lors des périodes estivales,
- Considérant la nécessité de sécuriser la ressource en eau pour ses différents usages,
- Considérant que le stockage de l'eau est une possibilité d'accroître la disponibilité de la ressource,
- Considérant l'objectif du maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité,
- Considérant la faible capacité actuelle de stockage quelle que soit la taille des ouvrages,
- Considérant la complexité des réglementations et des lois s'opposant au stockage,
- Considérant un SDAGE peu favorable au stockage et à l'accroissement de la disponibilité de la ressource,
- Considérant des politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre,
- Considérant l'absence de remise en cause des exigences quantitatives des usages de l'aval,
- Considérant la révision en cours du SDAGE,

Les élus de la CCEDA associés aux élus du bassin de Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-Amont demandent :

- A l'Agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire-Bretagne :
 - D'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent. Cet axe est essentiel pour garantir à moyen et long terme le développement économique et social des territoires ruraux de l'amont du bassin.
 - D'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela.
 - D'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval.
- Au Gouvernement, par sa représentation au comité du bassin par son administration, de mettre en application de la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- Au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité),
- Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la motion de soutien présentée ci-dessus, à :

- 5 ABSTENTIONS
- 30 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2020
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.